

Référents au Numérique

vendredi 20 décembre 2019, par [Raphaël Brocq](#)

Des missions



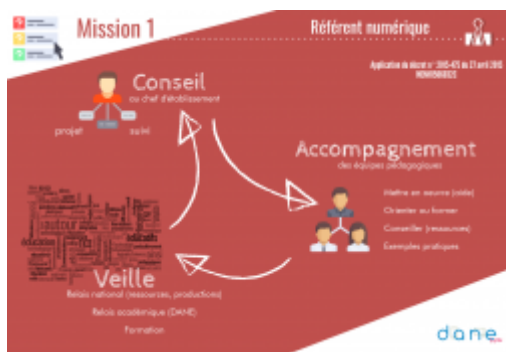
Ce référent a pour mission de développer et faciliter l'utilisation du numérique par les enseignants dans leur activité d'enseignement, et d'assurer le rôle primordial de coordination et de conseil auprès du chef d'établissement.

Ses missions peuvent comporter, dans des proportions qui varient en fonction des besoins et des spécificités de chaque établissement, les trois types d'activités suivantes :

Ces trois types d'activités peuvent être prises en charge par un ou plusieurs enseignants compte tenu des compétences requises et des besoins et spécificités de l'établissement.

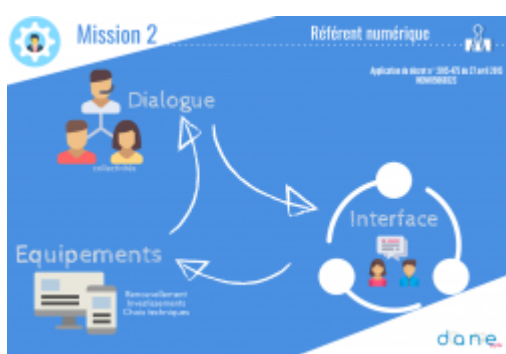
Le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques perçoit une Indemnité pour Mission Particulière (I.M.P.) dont le taux annuel est 1 250 €, 2 500 € ou 3 750 € en fonction de la charge effective de travail et du niveau d'expertise requis.

La Mission 1



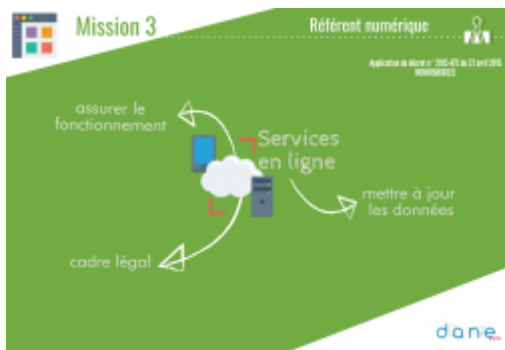
1.	Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes
	Conseil à l'équipe de direction sur : <ul style="list-style-type: none"> - la place du numérique dans le projet d'établissement - l'organisation du plan de formation au numérique de l'établissement et de l'accompagnement des équipes - le choix des indicateurs de suivi du projet numérique
	Accompagnement des équipes pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> - proposer des exemples de pratiques - aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques - conseiller sur le choix de ressources pédagogiques - orienter les enseignants vers des formations adaptées à leurs besoins et les aider si nécessaire
	<i>Le référent doit aussi assurer une veille sur les ressources numériques et les productions nationales et académiques. Il est le relais local de la délégation académique au numérique éducatif et porte la stratégie académique et nationale. Il bénéficie de la formation continue en même temps qu'il y contribue.</i>

La Mission 2



2.	Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance
	Accompagner le chef d'établissement dans le dialogue qu'il entretient avec les collectivités autour des choix techniques, des renouvellements d'équipements, des investissements dans de nouveaux moyens numériques
	Organiser une interface entre l'ensemble des utilisateurs et les personnes chargées par les collectivités de l'assistance et de la maintenance des équipements

La Mission 3



3. Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement

Assurer au quotidien et tout au long de l'année la mise à jour des données et le fonctionnement des services

Le responsable légal de la gestion des services en ligne (dont l'ENT) est le chef d'établissement. Il peut être amené à désigner des administrateurs délégués des services en ligne. Cette délégation doit être organisée dans le respect des règles de sécurité propres aux données hébergées et des responsabilités des chefs d'établissement en matière de protection de ces données.

Source : [Application du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015](#) sur les modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP)

Outils de communication

Liste de diffusion des référents numériques

Chaque référent numérique est inscrit d'office sur la liste de diffusion [referents-numeriques chez ac-lyon.fr](mailto:referents-numeriques@ac-lyon.fr)

Cette inscription est indissociable de la fonction. Elle permet d'échanger avec les autres référents numériques de l'académie de Lyon mais également avec la DANE.

Le forum de la DANE

Le [forum](#) est un lieu d'échanges visant à faire avancer les pratiques numériques pédagogiques.

Il est avant tout destiné aux référents au numérique mais est également ouvert aux IAN, ainsi qu'à tout personnel disposant d'une adresse académique en @ac-lyon.fr et des collectivités (accès à certaines rubriques WPKG et ENT).

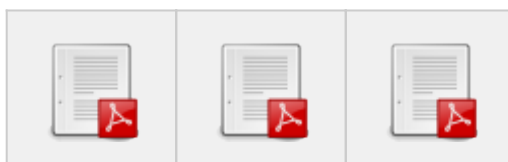
Vous pouvez vous abonner et vous désabonner de tout ou partie du forum.

Comment s'y inscrire ?

La demande est personnelle. Il vous suffit d'en faire la demande en cliquant sur le bouton "**M'enregistrer**" (en haut à droite). Suite à votre requête, l'administrateur du forum recevra un mail afin de valider votre inscription.

Le login devra être sous la forme prenom.nom et associé à une adresse électronique professionnelle.

Voici quelques tutoriels pour bien utiliser le forum :



Supports de formation

Formation "*Accompagnement des référents numériques*" (29/11/19)



- **Mettre en oeuvre sa mission :**

Formation "*Nouveaux référents numériques*" (10/11/20)

- **Entrer dans la fonction de référent numérique :**



[Version Web](#)

[Version diaporama](#)

Les plateformes d'assistance